

Conseil municipal du 20 février 2023

Procès verbal – nombre de voix et résultats des votes

Le lundi 20 février 2023 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 14 février 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Madame Lucie MASTROLORITO, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Paul CAMPY, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Agathe FORT, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Aurélie LOIRE, Madame Aurore GORRIQUER, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Pauline SCHLOSSER, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Sonia TRON, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Emilie PROST, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Madame Muriel BETEND, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Danielle CARASCO, Madame Cristina MARTINEAU, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Jacques VINCE, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Katia DUBOUCHET, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Jacques GERNET, Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Loïc CHABRIER, Madame Béatrice VESSILLER.

procurations : Marwa ABDELLI ayant donné pouvoir à Mahrez BENHADJ, Antoinette BUTET ayant donné pouvoir à Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Frédéric VERMEULIN ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Anaïs D'HOSTINGUE ayant donné pouvoir à Emilie PROST, Prosper KABALO ayant donné pouvoir à Loïc CHABRIER.

excusé :

absent : Marc GIOUSE.

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance .

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 4 juillet 2020.

		Nombre de votants :	
D-2023-59	<p>Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)</p> <p>L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales permet au maire par délégation du conseil municipal, d'être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de plusieurs délégations de pouvoir sur des domaines variés : tenter au nom de la commune les actions en justice ; d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre; de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières... Il doit rendre compte de ces décisions au conseil municipal.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-60	<p>Installation et désignation de Marc Giouse au sein de la commission Développement urbain, cadre de vie et transition écologique (DUCVTE)</p> <p>Mariano Beron-Perez ayant démissionné de ses fonctions d'élus municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Développement urbain, cadre de vie et transition écologique ainsi que de constater l'installation du nouveau conseiller municipal.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-1	<p>Désignation de représentant.e.s au sein d'organismes et instances municipales</p> <p>Afin de tenir compte de la volonté de l'équipe municipale et de favoriser le bon fonctionnement de la collectivité, il est proposé de procéder à de nouvelles désignations au sein de structures et instances municipales.</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5 (Groupe Villeurbanne Progressiste)</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-62	<p>Moyens affectés aux groupes d'élus.e.s</p> <p>Suite à la démission d'un élu et de l'installation d'un nouvel élu, la composition des groupes d'élus.e.s évolue. Par conséquent, les moyens qui leur sont affectés également.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-17	<p>Remboursement des frais de mission des élus.e.s municipaux</p> <p>d'approuver les dispositions relatives aux frais de déplacement et de mission telles que définies ci-dessus.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-11	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition en VEFA de 19 logements au 141-147, rue Léon Blum à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 2 287 312 euros pour financer l'acquisition en VEFA de 19 logements situés 141-147 rue Léon Blum à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 343 096,80 euros.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-12	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition en VEFA de 8 logements au 21 à 25, Rue Geoffray à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 739 310,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 8 logements au 21 à 25, Rue Geoffray à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 110 896,50 euros.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-13	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition en VEFA de 14 logements au 75-83, rue de Fontanière à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 1 823 354,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 14 logements au 75-83, rue de Fontanière. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit soit 273 503,10 euros.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-15	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition-amélioration de 7 logements destinés à la colocation étudiante, situés 1, rue Charrin à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 974 825,00 euros pour financer l'acquisition-amélioration de 7 logements au 1, rue Charrin à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 146 223,75 euros.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-40	<p>Garantie d'emprunt RHÔNE SAÔNE HABITAT - Financement du programme de location-accession "l'Autre Toit" , 20 logements situés à l'angle des rues Henri Legay et Alfred de Musset à Villeurbanne</p> <p>La Ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, RHÔNE SAÔNE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse d'Épargne à un emprunt de 5 000 000,00 euros pour financer le programme de location-accession « l'Autre Toit » de 20 logements situés à l'angle des rues Henri Legay et Alfred de Musset à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 750 000,00 euros.</p> <p>Dépôts : Ikhlef CHIKH, Melouka HADJ-MIMOUNE</p>	<p>pour : 50 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-18	<p>Garantie d'emprunt RHÔNE SAÔNE HABITAT - soutien à la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation de 10 logements au 33-35, rue Frédéric Mistral et 12 logements 229, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, RHONE SAONE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 77 000,00 euros pour financer la reprise de chantiers de construction de 22 logements situés 33-35, rue Frédéric Mistral et 229, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 11 550,00 euros.</p> <p>Dépôts : Ikhlef CHIKH, Melouka HADJ-MIMOUNE</p>	<p>pour : 50 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-14	<p>Garantie d'emprunt IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA d'HLM - acquisition en VEFA de 8 logements au 30, rue des Alliés à Villeurbanne</p> <p>Par lettre en date du 3 janvier 2023, la société IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA d'HLM a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 8 logements situés 30, rue des Alliés à Villeurbanne.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-20	<p>Garantie d'emprunt SAS Gratte-Ciel Développement - Acquisition de surfaces commerciales sur l'îlot I de la ZAC Gratte-Ciel</p> <p>La SAS Gratte-Ciel Développement dont la vocation est l'acquisition, la commercialisation, la gestion et l'exploitation de l'ensemble commercial de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville, d'un parc de stationnement et l'animation de la zone, a sollicité la garantie de la Ville de Villeurbanne pour deux emprunts souscrits auprès de la Banque Postale. Ces deux emprunts sont destinés à financer l'acquisition des locaux commerciaux de l'îlot I, construits par Rhône Saône Habitat et Est Métropole Habitat.</p> <p>Déports : Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT</p>	<p>pour : 46 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 6</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-52	<p>Remises gracieuses de dettes</p> <p>Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de dettes concernant la restauration scolaire, les temps périscolaires et des séjours scolaires à Chamagnieu pour les familles dont la situation particulière le justifie.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-98	<p>Demande de remise gracieuse de dettes</p> <p>Lors du Festival Réel, la Ville de Villeurbanne a versé par erreur deux fois le salaire d'un intermittent à hauteur de 490,73 €.</p> <p>Ce salarié demande un recours gracieux des pénalités à hauteur de 73,90 € relatives à la procédure déclenchée par le trésor public auprès d'un huissier de justice.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-24	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Batigère - 5 rue Flachet</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-63	<p>Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation du représentant de la Ville de Villeurbanne - Rectificatif</p> <p>Cette délibération vise à apporter un correctif d'une délibération précédente concernant les instances auxquelles le représentant de la ville sera amené à siéger.</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 5 (Groupe Villeurbanne Progressiste) ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-66	<p>Société Villeurbanaise d'Urbanisme (SVU): Préservation des Gratte-Ciel dans le patrimoine municipal, pérennisation de leur vocation sociale et création d'une foncière économique</p> <p>Considérant que le bail emphytéotique conclu entre la Ville de Villeurbanne et la Société villeurbanaise d'urbanisme, en 1931, puis reconduit en 1991, a permis de porter le développement du quartier des Gratte-Ciel et de conforter une activité commerciale et artisanale de proximité, et considérant que ce cadre juridique arrivant à expiration en 2030 constitue une opportunité pour redéfinir le potentiel de développement que représente la SVU pour la ville: il est envisagé d'intégrer le patrimoine des Gratte-Ciel à la Société villeurbanaise d'urbanisme.</p> <p>Déports : Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ-MIMOUNE, Antoine PELCE, Agnès THOUVENOT</p>	<p>pour : 48 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 6</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-55	<p>Raccordement du Château de Chamagnieu au réseau d'assainissement collectif - Conclusion d'une convention de servitude de passage de canalisations avec la commune de Chamagnieu.</p> <p>Dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une annexe du Château de Chamagnieu appelée l'Orangerie, le traitement des eaux usées de cette annexe et par là-même celles du bâtiment principal (Château) a dû être revu et mis en conformité.</p> <p>Il a été décidé de raccorder l'ensemble du site située sur la parcelle cadastrée D 1107 au réseau d'assainissement collectif dont le point de connexion le plus proche se situe sur la route de Vienne (RD 75) située en contrebas de l'emprise du Château.</p> <p>Pour mener à bien ce raccordement, il est nécessaire pour la Ville de passer en tréfonds de deux parcelles cadastrées D 1498 et D 1532, propriétés de la commune de Chamagnieu, afin d'implanter des canalisations.</p> <p>La commune de Chamagnieu a accepté ce principe et les Parties ont convenu de formaliser cet accord par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation au bénéfice de la commune de Villeurbanne.</p> <p>Cette servitude est consentie à titre gratuit et pour toute la durée d'existence de ces canalisations.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-42	<p>Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2022</p> <p>Chaque année les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur les acquisitions et cessions de l'année antérieure.</p>	<p>pour : 47 contre : 7 (Groupe Villeurbanne progressiste) abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2023-27	<p>Acquisition amiable de la parcelle sise 45 rue Nicolas Garnier</p> <p>La Ville a identifié le secteur de la rue Garnier comme secteur stratégique avec un foncier mutable à court terme permettant la restructuration et/ou l'extension des équipements publics contigus. Suite à plusieurs opérations d'acquisitions menées sur la rue Garnier, les propriétaires du 45 rue Nicolas Garnier ont pris attache avec les services de la Ville afin d'engager des négociations pour acquérir leur bien.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-64	<p>Acquisition d'un terrain de sports, propriété d'ENGIE et EDF, au 110 rue du 4 Août 1789</p> <p>La société ENGIE a mis en vente le terrain situé 110 rue du Quatre Août 1789 à la suite du départ du gestionnaire (Caisses d'Activités sociales de Lyon). La Ville s'est d'ores et déjà substituée à la CAS de Lyon et via une convention avec ENGIE pour la gestion du site. Cette convention a été prorogée par avenant jusqu'au 30 juin 2023, date à laquelle la ville de Villeurbanne devra avoir signé l'acte d'acquisition.</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 7 (Groupe Villeurbanne progressiste) ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-41	<p>Echange entre des parcelles appartenant à la métropole de Lyon sur le Stade Boiron Granger et une emprise appartenant à la Ville dénommée Square Pellet</p> <p>La Ville accepte de céder le square Pellet (BM 1) devant retomber dans la domanialité publique de la Métropole en contrepartie de parcelles BV 50 et BV 47 appartenant à la Métropole et sur lesquelles des travaux ont permis de construire la tribune et le parvis du stade Boiron Granger (en cours de réalisation)</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-101	<p>Actualisation des délégations données au maire selon l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire la prise de décisions relevant de la compétence du conseil. Lors de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2020, les conseillers et conseillères municipaux ont adopté la délibération 2020-172 fixant la délégation accordée par le conseil municipal au maire. La délibération ici présentée modifie ces délégations. La délibération adoptée en juillet 2020 intégrait dans le périmètre de la délégation accordée au maire la fixation des tarifs de droit de stationnement. Les échanges préparatoires à la modification des dispositions tarifaires en matière de stationnement, suite aux évolutions du cadre législatif et réglementaire et à la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion, ont mis en lumière la volonté du conseil municipal de conserver la compétence de fixation des tarifs du stationnement.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-47	<p>Stationnement payant - Actualisation de la tarification visiteur</p> <p>La présente délibération a pour fonction de mettre à jour la politique de stationnement et les outils à disposition pour l'adapter au contexte actuel, notamment vis-à-vis de la ZFE et de la mise en place d'un marché unique de gestion du stationnement.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-48	<p>Stationnement payant - Introduction de la vignette Crit'Air dans la tarification résident</p> <p>La présente délibération a pour fonction de mettre à jour la tarification résident et les outils à disposition pour l'adapter au contexte actuel, notamment vis-à-vis de la ZFE et de la mise en place d'un marché unique de gestion du stationnement.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-49	<p>Stationnement payant - Introduction de la vignette Crit'Air dans les tarifications à destination des professionnels</p> <p>La présente délibération a pour fonction de mettre à jour la tarification à destination des professionnels mobiles de santé en déplacement à domicile et celle des artisans en dépannage urgent, ainsi que les outils réglementaires à disposition. L'objectif est de les adapter au contexte actuel, notamment vis-à-vis la ZFE et la mise en place d'un marché unique de gestion du stationnement.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-53	<p>Stationnement payant - création d'une tarification à destination des institutions à missions de service public</p> <p>La présente délibération a pour objet la création d'un droit à destination des institutions à mission de service public sur le territoire Villeurbannais, afin de faciliter leur intervention.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-21	<p>Révision du cadre du personnel</p> <p>L'évolution et la diversité des missions confiées à notre collectivité nous amènent à adapter les emplois de la ville aux changements concernant la charge et la nature du travail des services municipaux. Ces adaptations ont fait l'objet d'une consultation du comité technique paritaire sur les questions relevant de son champ de compétence.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-51	<p>Recrutements pour les périodes de vacances 2023 au centre de Chamagnieu</p> <p>La mairie de Villeurbanne organise par l'intermédiaire de la Direction de l'Éducation un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), ainsi qu'un accueil en centre de vacances et de loisirs (CVL) au centre de plein air de Villeurbanne à Chamagnieu.</p> <p>Le recrutement d'agents non titulaires vacataires pour permettre l'organisation et le déroulement de ces accueils, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n°1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale, doit faire l'objet d'une délibération spécifique.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-10	<p>Création de postes d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité</p> <p>Afin d'assurer la continuité du service public durant les vacances scolaires, en raison de l'augmentation de la fréquentation de certains établissements municipaux, la Ville doit créer des postes d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-46	<p>Création de postes d'agents contractuels dans le cadre des opérations de recensement</p> <p>Les opérations de recensement seront effectuées par des agent·es recenseurs, recruté·es et rémunéré·es par la collectivité.</p> <p>Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ces recrutements doivent faire l'objet d'une délibération spécifique, notamment afin d'établir les modalités de rémunération des agent·es recenseurs.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-26	<p>Contrat d'édition entre la Ville de Villeurbanne et le syndicat CNT-Solidarité ouvrière(CNT-SO): valorisation d'une thèse sous format bande dessinée</p> <p>Le Rize, équipement culturel municipal, a souhaité valoriser une des thèses menées au sein du pôle recherche en confiant à une illustratrice sa traduction sous format bande dessinée. Après une première version numérique en 2021, la Ville souhaite désormais l'éditer sous format papier. le syndicat CNT-SO en sera l'éditeur. Pour ce faire, il convient de signer un contrat d'édition entre la Ville et le syndicat.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-9	<p>Ventes de véhicules municipaux</p> <p>La Ville poursuit le renouvellement de ses véhicules utilitaires afin de parvenir à rendre la flotte conforme aux exigences de la Zone de Faible Emission (ZFE) et de poursuivre son orientation vers un parc de véhicules propres. Dans ce cadre elle va procéder à la vente de plusieurs véhicules utilitaires pourvus de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 ou Crit'Air 2 mais au carburant diesel, sur le site de ventes aux enchères Agorastore.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-50	<p>Convention avec la Métropole de Lyon relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains</p> <p>Signature d'une convention avec la Métropole de Lyon relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-5	<p>Convention de mise à disposition de l'Astroballe à la SAS ASVEL Basket, du 1er mars 2023 au 31 juillet 2027</p> <p>La Ville met à disposition l'Astroballe au club de la SAS ASVEL Basket, par convention de mise à disposition depuis de nombreuses années. Cette convention est renouvelée à intervalles réguliers. Le renouvellement est proposé sur une durée de quatre années et demi (terme : 31/07/2027) afin d'inscrire le partenariat dans la durée.</p> <p>Déports : Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH, Morgane GUILLAS</p>	<p>pour : 24 contre : 0 abstention : 27 (Groupes Les Ecologistes, Villeurbaine Insoumise Ensemble ! , Communiste et Républicain, Génération.s) ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité
D-2022-286	<p>Avenant N° 1 à la convention financière-ZAC Gratte-Ciel Nord entre la Ville et la Société d'Equipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)</p> <p>Il est proposé l'approbation de l'avenant n°1 à la convention financière liant la Ville à la Société d'Equipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon, actant le versement d'une participation complémentaire de la Ville au déficit de ZAC suite à l'élargissement des espaces publics décidé en 2020 (+ 352 500 € HT), la modification du calendrier des versements adapté aux échéances opérationnelles de la ZAC, ainsi que la forfaitisation de la participation Ville aux équipements publics dont le montant reste inchangé (2 053 000 € HT).</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-23	<p>Avenant financier n°2 à la convention entre la ville de Villeurbanne et la Maison sociale Cyprian les Brosses pour l'année 2023</p> <p>L'association Maison Sociale Cyprian les Brosses est le centre social du quartier de Cyprian-les-Brosses. En complément de cette action, la Maison Sociale Cyprian les Brosses et la Ville s'associent par le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZC) sur le quartier des Brosses. Par conséquent, l'association agira pour le compte du Comité local pour l'emploi de TZC Villeurbanne les Brosses, dont il assumera une mission opérationnelle : la mise en œuvre des moyens pour atteindre l'exhaustivité territoriale. Afin de mener à bien cette mission, l'association sera amenée à recruter un coordinateur exhaustivité territoriale.</p> <p>Déport : Christine GOYARD-GUDEFIN</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-2	<p>Évolution du règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations étudiantes</p> <p>Dans le cadre de sa politique jeunesse et étudiante, la ville de Villeurbanne encourage le développement de la vie étudiante et souhaite renforcer les liens entre les habitant·es et les étudiant·es, en soutenant les initiatives portées par des associations étudiantes. Dans ce cadre, un nouveau règlement de subvention aux associations étudiantes est proposé afin d'élargir la cible de ce dispositif à tous·tes les étudiant·es et associations porteur·euses de projet. Ce nouveau règlement propose de ne plus cibler seulement le campus de la Doua, mais toutes les associations étudiantes de la Métropole, notamment les étudiant·es de structures plus éloignées des services de la Ville.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-100	<p>Attribution de subventions exceptionnelles - aide humanitaire d'urgence de la Ville de Villeurbanne aux populations du sud-est de la Turquie et du nord de la Syrie après le séisme du 6 février 2023</p> <p>Afin de venir en aide aux populations du sud-est de la Turquie et du nord de la Syrie, il est proposé que la Ville de Villeurbanne puisse octroyer une aide exceptionnelle de 10 000€, réparties auprès des associations Unies Cités France et Alliance urgence.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-25	<p>Attribution d'une subvention d'investissement au syndicat intercommunal Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération de Lyon (PFIAL)</p> <p>Approbation d'une subvention d'investissement au syndicat intercommunal Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération de Lyon afin de réaliser les travaux du crématorium et de créer un four à reliquaires.</p> <p>L'investissement pour ces travaux sera réparti sur les années 2023 à 2025, il est également porté par la ville de Lyon (répartition des montants pour chaque ville en fonction des statuts du PFIAL)</p> <p>Déports : Alain BRISSARD, Antoine COLLIAT, Laura GANDOLFI, Cristina MARTINEAU et Ikhlef CHIKH</p>	<p>pour : 49 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-4	<p>Attribution de subventions pour le fonctionnement d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) associatifs pour 2023</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire participe à la construction des parcours éducatifs des enfants et entend ainsi intervenir durant les temps extrascolaires. Elle contribue au fonctionnement et au développement des accueils de loisirs sur son territoire. Le conseil municipal décide donc d'attribuer des subventions pour le fonctionnement des ALSH associatifs.</p> <p>Déports : Olivier GLÜCK, Aurélie LOIRE, Pauline SCHLOSSER</p>	<p>pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-54	<p>Attribution de diverses subventions aux centres sociaux : centre social des Buers pour l'accueil de loisirs sur le secteur Croix-Luizet</p> <p>La Maison de Croix-Luizet a définitivement cessé ses activités le 23 décembre 2022. La présidente de la Maison de Croix-Luizet, avec le concours des partenaires associatifs de proximité, ont recherché les pistes possibles pour trouver des solutions d'urgence aux adhérents de la Maison de Croix-Luizet. Le centre social des Buers leur a réservé des places dans ses accueils de loisirs. Il s'agit donc d'une subvention de projet pour la mise en place d'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans dans le quartier de Croix-Luizet.</p> <p>Déports : Gaëtan CONSTANT, Aurélie LOIRE</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-29	<p>Attribution de subventions à divers associations "vie associative"</p> <p>3 subventions de projet pour les associations Les chœurs de Villeurbanne, Raja Tikva et Sing Song Energie, et une subvention association émergente pour Vivawatt.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-22	<p>Attribution de subventions à l'association Le Booster de Saint-Jean et convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023 à 2025</p> <p>Le Booster est une association loi 1901, créée en février 2017 à Villeurbanne, pour sécuriser et accélérer l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Au regard des politiques municipales relatives à l'emploi et l'insertion professionnelle, et au regard des résultats sur TZC Saint-Jean et de l'obtention de l'habilitation du second TZCLD des Brosses, il est proposé que la Ville de Villeurbanne accède favorablement à la nouvelle demande de subvention du Booster afin de lui donner les moyens d'atteindre les ambitions partagées avec la Ville de Villeurbanne.</p> <p>Déports : Mathieu GARABEDIAN , Caroline ROGER-SEPPI</p>	<p>pour : 48 contre : 0 abstention : 4 (Groupe communiste et républicain) ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-8	<p>Attribution d'une subvention à l'association "Jeunesse au Plein Air"</p> <p>Dans le cadre du budget primitif 2023, une enveloppe budgétaire de subventions à destination des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'enfance a été votée. L'association « Jeunesse au Plein Air » -Comité du Rhône regroupe au niveau départemental les organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des organisations et des activités éducatives de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-61	<p>Mise en place d'un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire Ville de Villeurbanne - Tonkin 2022-2025</p> <p>Dans le cadre de la Cité Educative et de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville de Villeurbanne avec l'Etat souhaitent mettre en œuvre une action de médiation scolaire au sein du quartier du Tonkin.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-65	<p>Modification des périmètres scolaires - rentrée 2022-2023</p> <p>Les effectifs scolaires des écoles publiques de la Ville de Villeurbanne fluctuent chaque année dans chaque quartier. Pour y répondre, la Ville de Villeurbanne a mis en place des grands périmètres scolaires par secteur pour faciliter l'ajustement des effectifs à chaque rentrée scolaire. L'ouverture du groupe scolaire Simone-Veil définitif sur le quartier Carré-de-Soie à la rentrée de septembre 2023 va permettre d'accueillir les élèves de l'école provisoire, et les nouveaux arrivants des programmes en cours de livraison sur ce secteur.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-58	Programme de travaux : requalification du Parking De Barros - Rue Lenoir Requalification du Parking De Barros	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-43	Programme de requalification des cours d'écoles en 2023 Dans le cadre du plan de mandat 2020-2025 et du plan de transition écologique présenté courant 2021, la ville de Villeurbanne poursuit son action pluriannuelle pour la requalification des cours d'écoles avec pour principaux buts la lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'augmentation de la végétalisation de ses espaces extérieurs, la gestion du cycle de l'eau et l'amélioration de la qualité d'usages des équipements publics.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-57	Programme de travaux : Requalification du mail piéton de l'Espace de l'Europe Jean Monnet - quartier du Tonkin Requalification du mail Jean Monnet	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-45	Programme de travaux : requalification du square Marie-Claude Thivillon - 8 rue Frédéric Faÿs Requalification du square Marie-Claude Thivillon	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-44	Création et aménagement d'un parc urbain et paysager dans le cadre de l'opération du Projet Urbain Partenarial ACI (Auto Chassis International) : programme de l'opération Présentation du programme d'aménagement du parc ACI dans le cadre du PUP signé en décembre 2022	pour : 47 contre : 0 abstention : 7 (Groupe Villeurbanne Progressiste) ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-30	Demande d'une subvention à la Métropole de Lyon. Aménagement du 71 route de Genas : extension du jardin partagé des Feuillantines et création d'un espace pédagogique de biodiversité. Aménagement du jardin des Feuillantines : un budget global de 65 000 euros HT a été alloué à ce projet et une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Métropole dans le cadre de son appui au développement des jardins en ville pour un montant de 26 000 euros.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-56	Programme de travaux : création du jardin partagé Bonneterre - angle Cours Tolstoï-rue Bonneterre Création du jardin partagé Bonneterre	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2023-31	Présentation de programmes de travaux pour le secteur administration et patrimoine Présentation de programmes de travaux pour le secteur administration et patrimoine	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-39	<p>Présentation de programmes de travaux pour la transition énergétique des bâtiments</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour la transition énergétique des bâtiments</p> <p>Déports : Gaëtan CONSTANT, Yann CROMBECQUE, Stéphane FRIOUX, Morgane GUILLAS, Aurélie LOIRE, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON, Cédric VAN STYVENDAEL</p>	<p>pour : 44 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 10</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-28	<p>Présentation de programmes de travaux pour la mise en accessibilité des ERP</p> <p>Présentation des programmes d'investissement qui concernent les travaux pour la mise en accessibilité des ERP</p> <p>Déports : Muriel BETEND, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Aurélie LOIRE, Lucie MASTROLORITO, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON</p>	<p>pour : 45 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 9</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-32	<p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur cimetières</p> <p>Cette délibération a pour objet de présenter le programme d'investissement qui concerne essentiellement le site du nouveau cimetière à Villeurbanne.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-33	<p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur culture jeunesse</p> <p>Programmes de travaux pour le secteur culture jeunesse</p> <p>Déports : Gaëtan CONSTANT, Yann CROMBECQUE, Stéphane FRIOUX, Christine GOYARD GUDEFIN, Morgane GUILLAS, Aurélie LOIRE, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON, Cédric VAN STYVENDAEL</p>	<p>pour : 43 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 11</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-35	<p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur petite enfance</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur petite enfance.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-36	<p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur scolaire</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur scolaire</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-38	<p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur du sport</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur du sport</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

		Nombre de votants :	
D-2023-7	<p>Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement</p> <p>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
D-2023-16	<p>Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Chaque année la direction de l'eau et déchets de la métropole de Lyon édite le rapport sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, cette communication au conseil municipal vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
D-2023-92	<p>Vœu contre le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement</p> <p>Les groupes politiques de la majorité communale présentent un vœu contre le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement actuel.</p>	<p>pour : 47 contre : 7 (Groupe Villeurbanne Progressiste) abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité

Pour extrait conforme

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne